



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 mai 2026

Numéro 299

La République ne reconnaît aucun culte.



Il y a près de 3 ans, le 12 juillet 2023, la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (FDDEN), le Comité Laïcité République (CLR), l'Association ÉGALE, le Grand Orient de France, l'Union des familles laïques (UFAL) et l'Association Unité Laïque ont déféré pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État le protocole d'accord relatif à la mixité sociale et scolaire, signé le 17 mai 2023 entre le ministre de l'Éducation nationale et le secrétariat général à l'enseignement catholique (SGEC).

Ces organisations ont démontré que le protocole déféré transgresse les dispositions constitutionnelles et législatives relatives aux rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés sous contrat, définis par la loi DEBRÉ de 1959 - loi que par ailleurs les auteurs du recours contestent depuis son origine. Aucun « réseau », et encore moins confessionnel, n'est admis à contracter avec l'État, mais uniquement des établissements privés, pris individuellement. La loi l'avait d'ailleurs clairement établi, en faisant du « *caractère propre* » une spécificité de chaque établissement. Le juge du Conseil d'État peut-il admettre la participation à un réseau piloté par l'épiscopat et voué à propager les orientations théologiques de l'autorité ecclésiale ?

Le Commissaire public du Conseil d'État a déclaré le 11 mai 2026, près de trois ans après, que notre recours était frappé « *d'irrecevabilité* ». Tout ce temps pour cela ? "*Irrecevable*" pour enterrer la loi de séparation de 1905 ? "*Irrecevable*" se dit, en procédure civile, d'une demande principale ou incidente ou d'un moyen qui ne réunit pas les conditions légales pour que le juge soit régulièrement saisi. Pourquoi nos arguments ne sont-ils pas légaux ? En cas d'irrecevabilité, le juge rejette la demande sans avoir à statuer sur les prétentions des parties. N'est-ce pas là le but recherché ? **Nous attendons cependant le jugement à venir du Conseil d'État.**

Cette décision juridique civile peut-elle être influencée par le droit canonique ?

La coexistence de la justice civile et ecclésiastique doit-elle soulever des questions fondamentales sur les frontières de l'autorité judiciaire ? S'il y a irrecevabilité n'est-ce pas celle d'un accord entre l'Église par l'entremise du SGEC – secrétaire général de l'enseignement catholique- représentant direct de l'épiscopat qui, illégalement, prétend casser le prétendu « *monopole de l'Enseignement public* » ?

En s'orientant vers la constitution d'un réseau de « l'enseignement catholique » qu'aucune loi n'a jamais envisagé de reconnaître, cette évolution devait, comme voulait l'éviter Michel DEBRÉ, consacrer la « *division absolue de l'enseignement en France* ». N'est-ce pas là la reconnaissance juridique de l'enseignement catholique qu'aucune loi ne peut institutionnellement reconnaître ? Ce que ferait le Conseil d'État ? Attendons son jugement.

La République laïque peut-elle jouer contre son camp ?

Eddy KHALDI



Sommaire :

- **Édito :La République ne reconnaît aucun culte.** (Page 1)
- **Inspection des établissements scolaires privés sous contrat** (Page 2)
- **Circulaire de rentrée : recentrage sur quelques priorités et affirmation de l'autorité de l'institution** (Page 3)
- **Excellence Ruralités, un réseau d'écoles surveillé** (Page 4 à 6)
- **Messe, Éric CIOTTI et goodies : à Nice, le tour de force de l'enseignement privé catholique** (Page 7 à 9)
- **Nos publications et enquêtes** (Page 10)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Inspection des établissements scolaires privés sous contrat

Le ministre de l'Éducation nationale Édouard GEFFRAY tarde à présenter un bilan des centaines d'inspections menées dans des établissements privés sous contrat partout en France suite à l'affaire BÉTHARRAM.

Publié le 27 avril 2026 à 10h01

Par Matthieu SLISSE

Article Médiacités

Alors qu'une proposition de loi visant un « renforcement considérable » du contrôle des établissements privés sous contrat doit être débattue le 1er juin, le ministère de l'Éducation nationale n'a toujours pas rendu publiques les conclusions des centaines d'inspections menées dans le sillage de l'affaire BÉTHARRAM. Le bilan était pourtant promis pour fin mars.

Il faut absolument tout faire pour que de telles violences ne puissent plus se produire. » Le 17 mars 2025 au micro de la matinale de France Info, voici ce qu'avait exhorté la ministre de l'Éducation nationale Élisabeth BORNE. Ce même jour, une inspection académique de quatre jours débutait au collège-lycée « Le Beau Rameau » (ex-Notre Dame de BÉTHARRAM) dans les Pyrénées-Atlantique. Depuis la fin des années 1950, et sans que les pouvoirs publics n'y mettent fin, un des plus grands scandales de pédocriminalité de l'histoire de l'éducation française s'est déroulé dans cet établissement catholique du Béarn.

Source : bulletin de l'UFAL

<https://www.ufal.org/ecole/ecole-privee-ecole-publique-le-dualisme-scolaire-en-france/>

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Pierre MIMRAN



Circulaire de rentrée : recentrage sur quelques priorités et affirmation de l'autorité de l'institution

La « circulaire de rentrée » pour l'année 2026-2027 est publiée au BO de ce 7 mai, elle est relativement brève et limitée à quelques priorités. Le ministre souhaite d'ailleurs que cette année qui ne verra pas « de nouvelles réformes structurelles » soit « centrée » sur « ce qui fait le cœur de (la) mission (du système scolaire) : instruire et protéger ». Édouard GEFFRAY invite d'ailleurs les personnels à ne pas « chercher à satisfaire simultanément, par un grand écart impossible, toutes les demandes que notre société fait peser sur notre École », mais à privilégier « le langage et le raisonnement scientifique. singulièrement en mathématiques ».



Pour ce qui est du langage, le ministre demande aux enseignants « de travailler prioritairement la lecture, l'écriture et la diversification du champ lexical », « dès l'école maternelle de manière adaptée puis tout au long de la scolarité élémentaire ». Quant à la promotion des sciences, elle passe « par un apprentissage méthodique et rigoureux » et, dans le premier degré, par « l'acquisition des automatismes en mathématiques et la résolution de problèmes ». Dans le second degré, « la priorité mise sur le raisonnement scientifique implique également un travail accru sur la réduction des inégalités entre filles et garçons en la matière ».

La circulaire évoque aussi « le rôle des personnels de vie scolaire comme des personnels sociaux et de santé (...) pour assurer un climat scolaire serein et mieux répondre aux enjeux de santé physique et mentale ». Le ministre fait immédiatement le lien avec « l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable au lycée (qui) participera à cette tranquillité ».

Il évoque encore « le respect par tous des principes et valeurs de la République, notamment du principe de laïcité » ainsi qu'un « nécessaire retour à une forme de civilité trop souvent remise en cause par le comportement de certains élèves et parfois même de certains parents ». Il constate d'ailleurs que « le lien avec les parents s'est fait progressivement plus indirect », qu'il faut le « retisser », ce qui suppose de la part des parents et des élèves le respect « du contenu des enseignements, de l'évaluation et de l'organisation des apprentissages, et plus généralement de l'autorité des personnels. Aucune menace ni atteinte à l'intégrité d'un personnel ne sera admise, et toutes seront sanctionnées. » Édouard GEFFRAY ajoute qu'il convient « d'améliorer et d'humaniser les procédures de gestion des ressources humaines », et d'apporter aux personnels un « appui systématique en cas de difficulté » avec le « déclenchement sans délai de la protection fonctionnelle ».

La circulaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo19/MENE2612348C>

Excellence Ruralités, un réseau d'écoles surveillé

Camille BORDENET et Sylvie LECHERBONNIER

Le Cours Aliénor, lié à la galaxie du milliardaire réactionnaire STÉRIN, a fait l'objet de deux rapports accablants.

ENQUÊTE :

Le rituel est immuable. Chaque lundi, les 44 élèves du Cours Aliénor d'Aquitaine d'Esse (Charente) commencent leur semaine en hissant cinq drapeaux (français, européen, essoï, charentais et de l'école). « Nous levons ces couleurs en mémoire de ceux qui nous les ont transmises, de ceux qui sont morts pour que nous restions français, de notre pays qui permet d'étudier, et de nos parents, qui nous ont inscrits au Cours Aliénor d'Aquitaine, car ils veulent le meilleur pour nous », déclament-ils en chœur, en uniforme et en souriant, ainsi que les y invite leur école. Le vendredi, la même cérémonie a lieu pour « descendre les couleurs ». Une tradition symbolique du projet éducatif de ce collège hors contrat qui a pris place, en 2022, dans les bâtiments vacants de l'ancienne école publique du village.

Avec le Cours Clovis dans l'Aisne, et le Cours Vauban en Saône-et-Loire, le Cours Aliénor d'Aquitaine fait partie du **réseau Excellence Ruralités**, scolarisant 162 élèves du CP à la 3ème, en priorité issus de milieux défavorisés ou en souffrance dans le système classique faisant valoir des méthodes pédagogiques « innovantes ». ce réseau d'écoles hors contrat, en partie financé par le milliardaire réactionnaire Pierre-Edouard STÉRIN, se veut une alternative à l'école publique pour lutter contre le décrochage scolaire et le déclassement des enfants de la « France périphérique » – ainsi que sont désignés les territoires ruraux.

Inspection « à charge »

Deux rapports d'inspection du rectorat de Poitiers, datés de 2023 et 2025 dont Le Monde a eu connaissance, constatent cependant « des différences notables entre le projet pédagogique de l'établissement et la réalité constatée ». « le contrôle conduit dans l'établissement met en évidence des carences importantes dans la structuration et la mise en œuvre des enseignements », conclut le rapport d'inspection d'octobre 2025, signalant pêle-mêle des pratiques qui « ne permettent pas d'assurer l'acquisition du socle » commun des connaissances, des insuffisances dans la formation de l'esprit critique, des manquements en matière d'hygiène et de sécurité. L'inspection conduite en octobre 2025 avait pour but de vérifier la mise en œuvre effective « des engagements pris » par l'école après le contrôle de 2023, précise au Monde le rectorat de Poitiers. Il a saisi le préfet de la Charente et le recteur a mis en demeure « l'établissement de se mettre en conformité », dans la perspective d'une éventuelle fermeture administrative, qui est de sa compétence », fait-il savoir. Une commission de sécurité diligentée par la préfecture s'est rendue sur place le 5 février.



<https://journal.lemonde.fr/data/5499/reader/reader.html?t=17783540>.

Si le cofondateur d'Excellence Ruralités, Baptiste **NOUAILHAC**, affirme que cette visite, « a confirmé que le collège remplissait bien ses obligations de sécurité et sanitaires » « le retour sur les conclusions de cette commission permettra à la préfecture et au rectorat de travailler afin d'envisager la suite de la procédure », prévient le rectorat de Poitiers. M. NOUAILHAC se dit néanmoins « très surpris » par le rapport de 2025 qu'il juge truffé, selon lui, d'erreurs factuelles » Une conclusion « biaisée sur les aspects pédagogiques » « à charge » « avec une inversion de la charge de la preuve » et qui ne tiendrait pas compte des documents envoyés par l'école en guise de justification. Le rapport reprend pourtant en grande partie les conclusions de la précédente inspection d'octobre 2023. Un rapport d'inspection est là pour commencer un dialogue avec l'administration »

Le SE-UNSA, lui, sonne l'alerte après la lecture de ces rapports, qu'il avait demandés au préfet de Charente dans un souci de transparence. Ce syndicat d'enseignants du public a sommé, le 5 mai, le ministère de l'éducation nationale d'agir face à une situation que l'organisation juge « inacceptable », car elle « met les élèves en danger » « Aucune amélioration n'est constatée entre les deux inspections. Alors qu'un projet de loi sur la protection de l'enfance est en cours d'examen, les écoles hors contrat ne peuvent être un angle mort des débats qui s'engagent », souligne Marie-Laure TIRELLE, la déléguée laïcité de ce syndicat. Les inspections de l'école charentaise viennent écorner le *storytelling* bâti depuis l'ouverture, en 2017, de l'école pilote de l'Aisne. Dans son ouvrage plaider Excellence Ruralités. Des écoles pour la France périphérique (Première Partie, 2022), M. NOUAILHAC raconte s'être reconnu dans la « détresse de la France périphérique » dépeinte par Christophe GUILLUY – dont la grille de lecture, jugée simpliste par le monde académique, est régulièrement citée par l'extrême droite –, lui qui a grandi « dans les champs de betteraves qui entourent l'aéroport de Roissy ». L'entrepreneur social lâche alors le réseau contesté Espérances Banlieues et part en mission au service de, « notre jeunesse oubliée » « non moins digne de compassion » « l'effondrement de notre école dans les banlieues. Il est particulièrement frappée par l'école publique où règnent « l'insécurité », « le politiquement correct » « la et mise en avant systématique de la République au détriment de la France ». Ces jeunes, écrit-il, sont, eux aussi, en « mal-être identitaire » « Déracinés, écartelés, entre leurs prénoms américains, les messages anti Français véhiculés par le rap, et notre incapacité collective à leur transmettre la fierté de notre héritage. (...) Ils jouent les racailles de cités, parlent en arabe, jurent sur le Coran, mais ils sentent bien au fond que ça sonne creux. » La pédagogie inspirée de l' « anthropologie classique issue de la culture grecque et chrétienne » « professeurs-éducateurs » et prône une « école plus intégrale » « éducation intégrale » afin de prendre l'élève dans toutes ses dimensions. Une vision proche de celle prêchée par Pierre-Edouard STÉRIN. Excellence Ruralités entend ainsi redonner aux élèves les plus en difficultés un cadre en même temps qu'un esprit critique, un bon niveau au brevet et une « lutter contre leurs pulsions » « communauté charnelle » « Parce que : chaque enfant a besoin, pour s'aimer pleinement, d'aimer le petit Français qui est en lui. » le registre lexical employé n'est pas sans faire écho à celui des milieux patriotiques, M. NOUAILHAC se défend de toute idéologie et martèle qu'il s'agit d'écoles « apolitiques et aconfessionnelles ». La proximité de certains porteurs de projets et directeurs d'école avec les milieux réactionnaires et catholiques traditionalistes n'est pourtant pas sans questionner.

Financements opaques : Mais ce sont surtout les soutiens financiers qui interrogent : le réseau est abrité par la très conservatrice Fondation pour l'école. Il peut compter, entre autres généreux donateurs, sur le Fonds du bien commun lié à Pierre-Edouard STÉRIN, sur La Nuit du bien commun (dont le directeur du développement d'Excellences Ruralités, Paul-François CROISILLE, est également membre de la gouvernance) ou encore sur la

Fondation Stanislas pour l'éducation. Un mécénat pensé pour permettre aux familles des enfants scolarisés de milieux modestes de ne contribuer qu'à hauteur de 10 % du coût de la scolarité (soit entre 30 et 90 euros par mois et par élève). L'opacité de ces financements a poussé la sénatrice socialiste Colombe BROSSEL à auditionner M. NOUAILHAC dans le cadre de la commission d'enquête sur la transparence et le financement des politiques publiques, dont elle est rapporteuse. L'entrepreneur affirme que le réseau a levé 464 000 euros au cours de soirées de La Nuit du bien commun entre 2017 et 2023. Quant au financement du Fonds du bien commun pour la période 2023-2028, il a « représenté environ 15 % du budget annuel sur les trois premières années du partenariat ». Il « n'est nullement majoritaire, de sorte qu'il(s) conserver(ent) une complète autonomie », affirme M. NOUAILHAC, qui revendique un budget annuel de 1,8 million d'euros pour son réseau. Dans son livre, il est néanmoins sans cesse fait référence à cette notion de « bien commun ».

<https://journal.lemonde.fr/data/5499/reader/reader.html?t=17783540>.

Si cette audition a permis de « mettre en lumière le décalage entre le discours promotionnel et la réalité », Colombe BROSSEL regrette néanmoins « beaucoup d'ellipses dans les réponses ». Mme La sénatrice se dit aussi interloquée par les financements publics. Excellence Ruralités profite tout à la fois des avantages fiscaux de la Fondation pour l'école (cette dernière étant reconnue d'utilité publique, les dons aux structures qu'elle abrite sont défiscalisables), du travail de jeunes en service civique, et a pu toucher une subvention de 15 000 euros de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. A quoi s'ajoute l'aide matérielle de certaines communes. Les pouvoirs publics ne sont pas les seuls à s'interroger : des collectifs citoyens et des syndicats s'inquiètent qu'Excellence Ruralités ne soit « qu'un élément parmi d'autres de l'implication du milliardaire Pierre-Edouard STÉRIN », écrit le collectif Morvan Mobilisation Solidaires, qui a tenté de s'opposer, en vain, à l'installation du Cours Vauban en Saône-et-Loire et puissent retrouver un enseignement à leur porte », Certains élus ruraux disent, eux, préférer une école ouverte à des volets fermés : considère le maire d'Esse, Roland FOURGEAUD. Pour le reste, il estime que ça ne le « regarde pas ». La priorité, c'est que ces enfants réussissent. Le plan de développement d'Excellence Ruralités a toutefois été revu à la baisse. Alors que M. NOUAILHAC prévoyait dans son livre une ouverture d'école par an entre 2022 et 2025, il assure n'avoir pas d'autres sites identifiés pour le moment, et privilégier la qualité à la quantité. Démentant toute concurrence avec l'Éducation nationale, et souhaitant même que ses écoles passent sous contrat d'association avec l'État, il dit au contraire souhaiter que le modèle puisse « inspirer le système éducatif dans son ensemble » et que les « méthodes se diffusent ». L'existence de ce réseau d'écoles, même d'une taille confidentielle, offre à l'entrepreneur l'opportunité de capitaliser sur le créneau porteur de la défense des écoles rurales à la peine face à la baisse de la démographie. Sur son site, Excellence Ruralités affiche une pétition de 24 000 signatures. « contre les fermetures d'école qui dévitalisent les villages et pénalisent les jeunes ruraux » « Tout ce dont je dois être garant, c'est que le projet pédagogique que je présente dans mon livre se passe réellement dans nos écoles », fait-il valoir.



**Je soutiens les
DDEN**



**Je deviens
DDEN**



**Un DDEN pour mon
école**

Messe, Éric CIOTTI et goodies : à Nice, le tour de force de l'enseignement privé catholique

Mercredi 6 mai, plus de 2 000 enseignants et enseignantes des établissements catholiques privés sous contrat étaient réunis à Nice par le diocèse. Présenté comme une « journée pédagogique », l'événement a viré à la démonstration de force.

[Fanny Marlier](#)

8 mai 2026 à 08h25

Messe eucharistique, discours d'Éric CIOTTI et intervention d'un coach thérapeute... C'est en recevant l'ordre de mission signé de leur chef d'établissement, une semaine plus tôt, que les enseignant·es des établissements privés catholiques des Alpes-Maritimes ont découvert le programme de la « journée pédagogique » à laquelle ils et elles ont été sommé·es de participer. Organisé à Nice mercredi 6 mai, l'événement a pris un air de grand raout destiné à réaffirmer le poids de l'enseignement catholique, fragilisé par [le scandale BÉTHARRAM](#).

« *Nous nous inquiétons des actions entreprises pour contraindre les personnels enseignants à assister à ce qui, pour nous, est une mise en scène éloignée des programmes et instructions officielles* », alertait deux jours plus tôt le syndicat Snep Unsa (minoritaire), dans un courrier adressé au ministère de l'éducation et au rectorat de Nice que *Mediapart* s'est procuré.

C'est dans ce cadre-là que 2.100 enseignant(es) issu(es) de vingt-six établissements du département étaient réuni(e)s sous la coupole du palais Nikaïa, l'une des plus grandes salles de spectacle du coin. Visant à « *se nourrir de tout ce qui se vit dans l'enseignement catholique des Alpes-Maritimes* », la journée s'est conclue par une grande messe eucharistique célébrée par l'évêque de Nice, Jean-Philippe NAULT. Auprès de *Mediapart*, le rectorat de Nice assure que la cérémonie était « *facultative* », mais rien sur le programme fourni aux enseignant·es ne le précisait.

L'invitation et le programme de la « journée pédagogique » organisée par le diocèse de Nice. © *Document Mediapart*

À la place du temps passé devant leurs élèves, les participant·es se sont vu offrir sacs en tissu, gobelets réutilisables, carnets et biscuits provinciaux floqués du logo de l'enseignement catholique des Alpes-Maritimes, avant d'être contraint·es d'écouter les discours du philosophe Josef SCHOVANEC, mais aussi du coach thérapeute Jean-Guilhem XERRI sur la question du bien-être au travail.

En 2020, ce biologiste de formation [participait à l'Université de la vie d'Alliance Vita](#), une association intégriste anti-avortement et mobilisée contre le mariage pour tous ou la procréation médicalement assistée. À Nice, les prises de parole étaient ponctuées de chants d'élèves issu·es de différents établissements.

« On ne sait pas bien ce que l'on faisait là, rapporte un enseignant d'un établissement privé catholique de Nice. Cette journée n'avait absolument rien de pédagogique, à aucun moment nous n'avons pu échanger sur des méthodes d'apprentissage, ni même dialoguer entre enseignants. »

D'autant que l'événement a, dès le début, pris une couleur politique, donnant à voir les tensions qui persistent entre l'Éducation nationale et la mise en œuvre réelle de ses directives par l'enseignement catholique.

CIOTTI et les « liens très forts » avec l'enseignement catholique :

Dans un discours introductif, le nouveau maire, Éric CIOTTI, a tenu à rappeler *« les liens très forts »* qui existent *« entre la ville de Nice et l'enseignement catholique »*. Selon les principes posés par la loi DEBRÉ (1959), les communes sont tenues de financer à parité les écoles maternelles et primaires du public et du privé sur la base du nombre d'élèves – mais faute de contrôle, **de nombreux abus existent**.

Cette journée n'aurait d'ailleurs pas pu voir le jour sans le soutien de la mairie, a souligné le patron de l'Union des droites pour la République (UDR), qui a lui-même fait toute sa scolarité à Saint-Barthélémy, un établissement catholique privé sous contrat de la commune.

« La ville de Nice a été heureuse de vous accompagner dans cette organisation et d'alléger le poids de cette mise à disposition, qui n'est pas totalement gratuite, Monseigneur, mais qui nous permet de vous accueillir dans de bonnes conditions », a précisé Éric CIOTTI. Questionnée par Mediapart sur les montants alloués, la mairie de Nice n'a pas donné suite.

Également présente sur la scène du palais Nikaïa, la rectrice de Nice, Natacha CHICOT, a livré un discours visant à marquer le rôle et les attentes de l'État vis-à-vis de ces établissements qui *« concourent au service public d'éducation »*.

Saluant d'abord *« la liberté d'enseignement »* comme *« principe fondamental reconnu par les lois de la République »*, cette ancienne directrice des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale a tenu à s'adresser aux *« défenseurs de l'enseignement privé sous contrat »* qui *« tendent parfois à contester ou à minimiser le rôle et les prérogatives de l'État »*.

À lire aussi : **Financement des écoles privées par les communes : des erreurs en pagaille, faute de contrôle** 12 mars 2026

Après avoir appelé à améliorer la mixité sociale au sein des établissements catholiques privés sous contrat, où demeurent de grandes disparités face au public, Natacha CHICOT a indiqué que l'académie de Nice fait partie de celles qui *« signalent le plus en France de faits d'établissement [des événements préoccupants signalés à différentes instances du ministère selon leur niveau de gravité – ndlr] »*, passant par des atteintes à la laïcité ou des faits de violence envers les élèves ou les enseignants. *« Dans cette académie, vous n'êtes pas seuls face à ces phénomènes »,* a-t-elle insisté, avant de quitter la salle.

Pour conclure, la parole a été donnée au secrétaire général de l'enseignement catholique, Guillaume PRÉVOST. Celui qui assurait **en septembre 2025 que les enseignants devraient pouvoir prier en classe avec les élèves, au mépris des règles fixées par le ministère**, se serait alors empressé de déclarer : *« Si*

l'évêque décide d'un projet éducatif, que le directeur de l'enseignement catholique le valide et que le maire de la commune aussi, alors la rectrice dira : "Oui chef." »

Des propos qui semblent bafouer plusieurs règles fixées par l'État, à savoir l'obligation de neutralité des professeur(e)s, inscrite dans le Code de l'éducation, mais également celle du cadre de la loi DEBRÉ, qui régit depuis 1959 les relations entre l'école privée et l'État, par le biais d'un contrat d'association. Autrement dit, les établissements sont tenus d'accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance, en échange de quoi l'État rémunère les enseignant(e)s.

Sollicité par *Mediapart*, le rectorat précise que « *le secrétaire général de l'enseignement catholique n'exerce aucune autorité hiérarchique sur les établissements privés sous contrat catholiques* ». Les heures perdues devant les élèves seront-elles bien rattrapées par l'ensemble des enseignant(e)s des vingt-six établissements présent(e)s ce jour ? Questionné, l'enseignement catholique des Alpes-Maritimes n'a pas donné suite.

En milieu d'après-midi, juste avant la célébration de la messe, plusieurs enseignant(e)s ont préféré s'éclipser discrètement de la salle, d'après les informations de *Mediapart*. « *Rassembler deux mille personnes pour réaffirmer le caractère propre et la liberté des établissements privés catholiques sous contrat, ce n'est ni plus ni moins qu'une démonstration de force* », conclut un enseignant.

[Fanny Marlier](#)

Notre livret "Découverte de la laïcité" est disponible dans toutes les Unions Départementales de DDEN fédérées



En dehors de tout circuit commercial, découvrez le livret "Découverte de la laïcité" créé et édité par la Fédération nationale des DDEN. Il est disponible auprès de votre Union Départementale. Faites le connaître : **Cliquez sur les personnages pour découvrir son contenu.**



NOS PUBLICATIONS ET ENQUÊTES

Les enquêtes précédentes sur la visite des écoles de Marseille, la violence et la Citoyenneté, les sanitaires scolaires, la restauration et la pause méridienne restent disponibles sous forme de livrets ou en numériques afin de les communiquer aux responsables institutionnels du CDEN, de l'Éducation nationale et aux élus municipaux.

« L'École inclusive »

L'enquête s'est terminée le 30 juin 2025 avec 2 374 réponses. L'inclusion scolaire à l'épreuve du terrain : le regard des DDEN. Publiée à 4 000 exemplaires, elle a connu un franc succès, mais **elle est encore disponible. Commander les dernières au plus vite. Il est important de la diffuser en CDEN, pour valoriser nos missions et nos actions afférentes.**

« Découverte de la laïcité »

La publication du livret « Découverte de la Laïcité » a été très bien reçue et représente un moyen de subventionner les Unions et la Fédération. L'ensemble des dessins et des textes de cette BD ont été remis au goût du jour.

Eddy Khaldi a cédé ses droits d'auteur au profit exclusif de la Fédération et des Unions. Il faut le faire acheter par les Unions et les écoles.

Des groupes, associations ou des institutions peuvent également être intéressés d'autant qu'il est possible de le personnaliser par l'ajout d'un logo sur la couverture et une courte préface.

